



Secrétariat général (SG)

Genève, le 11 octobre 2021

Réf.: **CL-21/46**

Contact: M. Preetam Maloor
Mme Béatrice Pluchon

Courriel: wtpf2021@itu.int

Aux

- États Membres de l'UIT
- Membres de Secteur

Objet: **Invitation au sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT-21)
16-18 décembre 2021**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'inviter votre gouvernement/organisation/entité à envoyer une délégation au sixième Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT-21).

Comme vous le savez, la Conférence de plénipotentiaires de 2018, en vertu de sa Résolution 2 (Rév.Dubaï, 2018), a décidé de maintenir le Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT) en tant que cadre pour débattre des politiques de télécommunication/TIC et des questions de réglementation, en particulier des problèmes mondiaux et intersectoriels, et pour procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard, sans que les résultats de ses travaux aient un caractère contraignant.

À sa session ordinaire de 2019, le Conseil a décidé, par sa Décision 611, de convoquer le sixième FMPT (FMPT-21) à Genève (Suisse), pour une durée de trois jours. En outre, le Conseil a décidé que le FMPT-21 serait placé sous le thème suivant:

"Politiques visant à mettre les télécommunications/TIC nouvelles et émergentes au service du développement durable:

Les participants au FMPT-21 examineront la façon dont les technologies et les tendances numériques, nouvelles et émergentes, favorisent la transition à l'échelle mondiale vers l'économie numérique. Parmi les thèmes qui seront examinés figurent l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la 5G, les mégadonnées, les OTT, etc. À cet égard, le FMPT se penchera essentiellement sur les possibilités à saisir, les défis à relever ainsi que les politiques à suivre pour favoriser le développement durable."

En raison de la situation actuelle liée au COVID-19, le Conseil a décidé, à sa session de 2020, que le FMPT-21 se tiendrait à Genève (Suisse), **du jeudi 16 décembre au samedi 18 décembre 2021**, avec une large participation à distance.

Comme pour les précédentes éditions du Forum, le FMPT sera ouvert à l'ensemble des États Membres et des Membres de Secteur. Les établissements universitaires, les universités et les instituts de recherche associés participant aux travaux de l'UIT, les institutions du système des Nations Unies, les membres du Groupe d'experts informel (GEI), le grand public et les médias sont également invités à prendre part à la manifestation.

J'ai l'honneur de vous transmettre dans les paragraphes qui suivent des renseignements sur les dispositions prévues pour faciliter votre participation à la manifestation.

Dialogue stratégique

Conformément à la pratique établie, le Dialogue stratégique se tiendra le 16 décembre 2021 de **9 h 30 à 11 h 30** (heure de Genève), avant l'ouverture du FMPT. Des intervenants de haut rang débattront de politiques générales liées aux services et aux technologies de télécommunication/TIC nouveaux et émergents propres à favoriser le développement durable.

Programme du sixième FMPT

- Le FMPT s'ouvrira le 16 décembre 2021 à **14 heures** (heure de Genève).
- Le projet d'ordre du jour figure dans l'Annexe de la [Décision 611](#).
- Des séances se tiendront quotidiennement de **10 heures à 12 heures** et de **14 heures à 16 heures** (heure de Genève), sauf le 16 décembre, où la séance se terminera à **17 heures**.
- Des services d'interprétation dans les six langues et de sous-titrage seront assurés durant les séances plénières et les réunions des différents groupes de travail des plénières.
- Le projet de programme détaillé est disponible à l'adresse <https://www.itu.int/wtpf21/en/agenda>.

Candidatures aux fonctions de Président et de Vice-Président

Le Forum élira son Président et six Vice-Présidents, ainsi que les Présidents et Vice-Présidents des trois groupes de travail des plénières dont la création est prévue.

Il est d'usage que le Président et les Vice-Présidents du Forum soient des représentants des États Membres issus des six régions. Les États Membres sont invités à mener des consultations au niveau régional lorsqu'ils désigneront leurs candidats, afin d'éviter que plusieurs candidats issus d'une même région soient présentés. Compte tenu du thème du Forum, je recommande vivement qu'un représentant de haut rang issu d'un pays en développement assure la présidence du FMPT-21.

Chaque groupe de travail de la plénière est composé d'un Président et d'un Vice-Président représentant respectivement un État Membre et un Membre de Secteur.

En conséquence, les États Membres et les Membres de Secteur sont invités à soumettre au Secrétaire général leur candidature aux fonctions de Président et de Vice-Président avant le **19 novembre 2021**. Nous encourageons vivement les candidatures féminines.

Processus préparatoire

Sous la présidence de M. Fabio Bigi (Italie), le Groupe d'experts informel (GEI) a accompli des progrès importants dans l'élargissement du consensus sur les domaines thématiques définis dans le rapport du Secrétaire général, y compris les projets d'Avis proposés. À la sixième réunion du GEI, qui a eu lieu les 24, 27 et 28 septembre 2021, les experts ont presque achevé le texte du rapport et des projets d'Avis. À la dernière réunion du GEI, qui se tiendra du 15 au 17 novembre 2021, les experts achèveront officiellement le processus préparatoire et soumettront le rapport ainsi que les projets d'Avis au Forum pour examen et adoption.

La version finale du projet de rapport du Secrétaire général sera accessible à l'adresse <https://www.itu.int/wtpf21>.

Observations formulées par les membres pendant le Forum concernant le rapport du Secrétaire général

Les États Membres et les Membres de Secteur auront la possibilité de formuler des observations additionnelles concernant le rapport du Secrétaire général durant le Forum, en particulier en ce qui concerne l'examen et l'adoption des Avis du Forum. Les contributions écrites qui seront présentées pendant le Forum devront être envoyées à l'adresse wtpf2021@itu.int **avant le 2 décembre 2021**, afin de pouvoir être traduites dans les délais voulus et examinées de manière approfondie par les délégations. Il est vivement recommandé que les contributions ne dépassent pas trois pages.

Participation de hautes personnalités

Une lettre sera envoyée séparément aux Ministres des États Membres de l'UIT ainsi qu'aux hauts responsables des Membres de Secteur de l'UIT, afin de les inviter à prendre la parole le premier jour du Forum et à exposer leurs vues concernant le thème du rapport du Secrétaire général. Un salon VIP et une salle privée réservée aux rencontres bilatérales seront mis à la disposition des Ministres et des P.-D. G. prenant part à la manifestation. La réservation des salles de réunion privées se fera selon l'ordre d'arrivée des demandes et sous réserve de confirmation par le Service du protocole de l'UIT. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à l'adresse protocol.service@itu.int.

Lieu de la manifestation

La manifestation se tiendra du 16 au 18 décembre 2021 au Centre international de conférences de Genève (CICG). Elle sera précédée d'une réunion des chefs de délégation, qui aura lieu le **16 décembre 2021 à 8 h 30** au CICG.

Inscription au Forum et au Dialogue stratégique

Les participants sont invités à s'inscrire en ligne dès que possible sur le site web du Forum, à l'adresse <https://www.itu.int/wtpf21/en/register/>. L'inscription est obligatoire pour **tous les participants** au Forum et/ou au Dialogue stratégique, y compris les représentants des Missions permanentes basées à Genève, étant donné que les badges des membres des Missions permanentes ne donneront pas accès au CICG.

Les participants qui souhaitent **participer à distance pourront choisir cette option lors de leur inscription en ligne**. Un service de diffusion sur le web sera également assuré.

Les **badges** pour le Forum et le Dialogue stratégique seront des **badges photo**, qui pourront être retirés au Centre de conférences de Varembeé (CCV) situé en face du CICG.

Les membres de l'UIT pourront bénéficier d'une assistance pour l'obtention d'un visa. Les demandes d'assistance en vue de l'obtention d'un visa devront être soumises au moment de l'inscription en ligne.

Lors de votre inscription à la manifestation, veuillez tenir dûment compte des informations relatives aux mesures sanitaires et aux conditions d'entrée en Suisse.

Les renseignements concernant le retrait des badges et les heures d'ouverture du comptoir de retrait de badges seront communiqués sur le site web et dans le message de confirmation de l'inscription de chaque participant.

Documentation

Le FMPT-21 se déroulera sans document papier. Les documents seront mis à disposition sur le site web du Forum.

Organisation de réceptions

Le Service du protocole de l'UIT établira et tiendra à jour un calendrier des réceptions. Il est vivement recommandé aux organisateurs de réceptions de se mettre en relation avec le Service du protocole de l'UIT (en écrivant à l'adresse protocol.service@itu.int) avant de prendre des dispositions, afin de faciliter la programmation et d'éviter autant que possible d'organiser des manifestations concurrentes ou incompatibles.

Il est vivement recommandé d'organiser ces réceptions, pauses café, déjeuners et dîners au CICG, pour faciliter le traçage des contacts. Il sera possible d'organiser des réceptions où les participants seront debout ou assis à une table.

Dans la pratique, aucune invitation ne sera distribuée. Le calendrier de chaque journée sera affiché sur des écrans du CICG et publié sur le site web du FMPT.

Informations générales à l'intention des participants

Les informations à l'intention des participants concernant les visas, les voyages ainsi que les mesures de sûreté et de sécurité en vigueur depuis le 20 septembre 2021 sont données dans l'[Annexe](#). Il est vivement recommandé aux participants de consulter les informations concernant la sûreté et la sécurité disponibles [sur la page de l'UIT consacrée aux mesures de sécurité en cette période de COVID](#), où des informations actualisées seront publiées, avant d'organiser leur voyage pour assister à la manifestation.

J'attends avec intérêt de collaborer avec vous en vue d'assurer la réussite du sixième FMPT.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

(signé)

Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexe: 1

ANNEXE

**INFORMATIONS À L'INTENTION DES PARTICIPANTS CONCERNANT LES VISAS,
LES VOYAGES ET LES MESURES EN VIGUEUR À GENÈVE ET AU CICG**

(INFORMATIONS AU 20 SEPTEMBRE 2021 – VEUILLEZ CONSULTER LA [PAGE DE L'UIT CONSACRÉE AUX MESURES DE SÉCURITÉ EN CETTE PÉRIODE DE COVID](#) POUR OBTENIR DES INFORMATIONS ACTUALISÉES)

1 DEMANDE DE VISA

- Les délégués doivent effectuer eux-mêmes leurs demandes de visa. Un appui pourra être fourni par l'UIT à ses membres uniquement.
- Selon leur nationalité, les participants assistant à des conférences en Suisse peuvent avoir besoin d'un visa/laissez-passer pour entrer en Suisse. Les formalités de visa doivent avoir été menées à bien avant l'arrivée. La liste des pays dont les ressortissants ont besoin d'un visa est disponible à l'adresse https://www.sem.admin.ch/sem/en/home/publiservice/weisungen-kreisschreiben/visa/liste1_staatsangehoerigkeit.html.
- Les visas d'entrée en Suisse sont délivrés par l'ambassade ou le consulat de la Suisse compétent pour le pays de résidence du demandeur et, dans certains cas, des fournisseurs de services extérieurs enregistrent la demande de visa au nom des autorités suisses. Vous trouverez des informations sur l'ambassade ou le consulat de la Suisse le plus proche qui est compétent pour le lieu de résidence du participant, en consultant le [système de visa en ligne](#) de la Suisse.
- Compte tenu des restrictions de voyage adoptées pour lutter contre le coronavirus, les personnes qui ne sont pas soumises à l'obligation d'obtention d'un visa doivent se tenir informés des formalités à effectuer avant l'embarquement. Si nécessaire, la représentation de la Suisse compétente pour le lieu de résidence de la personne concernée (<https://www.swiss-visa.ch/ivis2/#/i210-select-country>) pourra délivrer un laissez-passer confirmant que la personne en question remplit les conditions de franchissement de la frontière suisse conformément aux conditions définies dans l'Ordonnance 3 COVID-19 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/438/fr>).

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter les notices informatives de la [Mission suisse](#):

- Notice informative COVID-19: règles d'entrée en Suisse pour les personnes attendues en qualité officielle auprès d'organisations internationales et de missions permanentes, disponible à l'adresse [COVID-19-Information-for-people-travelling-to-Switzerland_EN.pdf \(admin.ch\)](#).
- Notice informative COVID-19: mesures sanitaires et contrôles aux frontières pour les personnes attendues en qualité officielle auprès d'organisations internationales et de missions permanentes, disponible à l'adresse [COVID-19-Information-Sheet-on-health-measures-and-border-controls_EN.pdf \(admin.ch\)](#).

2 MESURES ANTI-COVID EN VIGUEUR EN SUISSE

Les mesures et ordonnances en vigueur sont disponibles à l'adresse

<https://www.bag.admin.ch/bag/en/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/massnahmen-des-bundes.html>

3 CERTIFICATS COVID RECONNUS

Le certificat COVID est un moyen de documenter une vaccination contre le COVID-19, une infection guérie ou un test négatif. Cela vaut pour le certificat COVID suisse et les certificats étrangers reconnus (par exemple, le [certificat COVID numérique de l'Union européenne \(UE\)](#)). Vous trouverez des renseignements complémentaires concernant le certificat COVID à l'adresse

<https://www.bag.admin.ch/bag/en/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/covid-zertifikat.html>.

Établissement d'un certificat COVID suisse pour les personnes vaccinées à l'étranger avec un vaccin approuvé en Suisse, autorisé par l'Agence européenne des médicaments (EMA) ou l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

- Depuis le 20 septembre 2021, toutes les personnes qui résident ou entrent en Suisse peuvent obtenir un certificat COVID suisse auprès de l'autorité cantonale compétente si elles ont été vaccinées à l'étranger avec un [vaccin homologué en Suisse ou autorisé par l'EMA](#).
- Le [certificat COVID numérique de l'UE](#) étant reconnu en Suisse, les personnes en possession d'un tel certificat n'ont pas à demander un certificat COVID suisse.
- Les délégués peuvent aussi obtenir un certificat COVID suisse s'ils ont été vaccinés à l'étranger avec un vaccin validé par l'OMS pour une utilisation d'urgence. Pour ce faire, ils doivent se rendre sur la page <https://www.ge.ch/en/covid-19-certificate> et soumettre une demande avant de voyager.
- Les personnes vaccinées à l'étranger avec un vaccin qui n'a pas été approuvé par la Suisse, l'EMA ou l'OMS peuvent néanmoins obtenir un certificat COVID suisse après avoir effectué un test PCR (valable 72 heures) ou un test rapide antigénique (valable 48 heures) dont le résultat est négatif.
- À compter du 10 octobre 2021, conformément à une décision du Conseil fédéral suisse, les tests effectués en vue d'obtenir un certificat COVID suisse ne seront plus gratuits et les frais y afférents seront à la charge des personnes concernées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter la notice informative de la Mission suisse sur le certificat COVID suisse, disponible à l'adresse

https://www.dfae.admin.ch/dam/mission-onu-omc-aele-geneve/en/documents/COVID-19-Notice%20informative-Certificat%20Covid%20suisse_EN.pdf.

4 MESURES ANTI-COVID DANS LE CADRE DU FMPT

Conformément à l'Article 19 de l'Ordonnance COVID-19 situation particulière, les restrictions actuelles ne s'appliquent pas aux réunions nécessaires à l'accomplissement des fonctions officielles des bénéficiaires institutionnels (représentations étrangères et organisations internationales) visés à l'Article 2, alinéa 1 de la Loi sur l'État hôte. Par conséquent, les conférences internationales, les réunions de travail ainsi que les manifestations des Missions permanentes et des organisations internationales peuvent, sous certaines conditions, déroger aux limitations fixées au titre des mesures sanitaires en vigueur.

Néanmoins, l'UIT mettra tout en œuvre pour instaurer un environnement aussi sûr que possible pour les participants. Un plan de protection sera élaboré et prévoira des mesures d'atténuation plus strictes que celles demandées par le Gouvernement Suisse, qui seront les suivantes:

Mesures appliquées avant la manifestation

- Élaboration d'un plan de protection spécial.
- Il est vivement recommandé aux participants de demander un certificat COVID suisse (pour les participants qui ont été vaccinés avec un vaccin approuvé par la Suisse).

- Mise en place d'un système de files d'attente virtuelles pour la distribution/le retrait des badges pour la manifestation.
- Évaluation du risque de transmission aéroportée du COVID-19 (outil CARA) dans les espaces de réunion du CICG.
- Dispositions concernant les mesures sanitaires et d'hygiène (par exemple: gels désinfectants pour les mains, lingettes, poubelles, etc.).

Mesures appliquées durant la manifestation

- Retrait des badges et enregistrement à l'entrée du CICG et du CCV pour permettre le traçage des contacts.
 - Files d'attente à l'extérieur du CICG.
 - Vérification des certificats COVID valides et reconnus (certificats suisse et UE, ou certificats reconnus au titre du protocole OMS d'autorisation d'utilisation d'urgence – EUL) ou des tests COVID-19 négatifs (test PCR valable 72 heures ou test antigénique valable 48 heures) au moyen de lecteurs de code QR ou, pour les certificats en version papier, à l'entrée du CICG.
 - Présence d'une tente médicale sanitaire à l'extérieur du CICG (possibilité d'effectuer des tests rapides antigéniques et d'obtenir un certificat COVID valable 48 heures).
 - Prise de température de tous les participants à l'entrée du CICG grâce au système de caméra thermique de l'UIT.
 - Distanciation sociale (respect d'une distance d'au moins 1,5 m entre les places assises).
 - Port du masque obligatoire à l'intérieur du CICG.
-